



AVIS DE COURSE

Séries Solitaire

2025

Règles :

Les régates seront régies par les « Instructions de courses en vigueur du CVDM », telles que modifiées par cet avis de course

Éligibilité :

Tout voilier participant doit avoir un handicap PHRF de l'ARVSL valide. Si vous n'avez pas d'handicap communiquer avec l'handicapeur du Club (handicapeur@lecvdm.ca) qui pourra vous assigner un handicap.

- **Le barreur doit être seul à bord du bateau.**
- **Cette course est voile blanche uniquement, sous peine de disqualification.**

Le formulaire d'inscription pour les régates du club doit être rempli; il se trouve dans la section « Régates » du site web du club. Aussi disponible dans le babillard du club, espace « régates »

Calendrier des courses

Samedi 28 juin	Course 1
Samedi 26 juillet	Course 2
Dimanche 23 août	Course 3

Heures de départ :

Signal attention : 10h30, départ 10h35

Aire de départ et parcours :

Le départ et le parcours se feront dans l'anse de Vaudreuil. Le parcours B sera utilisé (Voir l'annexe).

Marques :

Les bouées du club et les aides à la navigation sont utilisées comme marques pour les parcours.

Temps limite :

Si aucun voilier n'a pu contourner la première bouée du parcours 45 min après le départ, la course est annulée.

Si aucun voilier n'a pu compléter le parcours 3 heures après le départ, la course sera annulée.

Un bateau qui abandonne doit le signaler aussitôt que possible via VHF canal 69.

Classement :

- Un seul classement sera établi **avec les handicaps voile blanche PHRF.**
- Pour les fins du classement, le système à points maxima sera utilisé, avec un nombre de points égal au nombre de bateaux battus plus un et en tenant compte des modifications suivantes :
- Pour les résultats DNC, DNS, DSQ, RAF, OCS, ZPG, le score sera 0. Pour DNF, le score sera égal au pointage du dernier bateaux finissant moins 1.
- Quand moins de 3 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses. Quand 3 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points en retirant son plus mauvais pointage.

Prix :

Un prix sera remis aux 1^{re}, 2^e et 3^e places. Pour être éligible à un prix les barreurs doivent avoir participé à aux moins 50% des régates courues.

Si trois barreurs sont éligibles, deux prix seront remis (1^{re} et 2^e). Si deux barreurs sont éligibles, un prix sera remis (1^{re}). Aucun prix ne sera remis s'il y a seulement un barreur éligible.

Assurance :

Les participants sont responsables de s'assurer adéquatement pour couvrir les dommages à un tiers durant l'événement. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

Décharge de responsabilité :

Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Annexe

Parcours B

